

Camping Le coq Hardi

CONTRAT DE LOCATION POUR LE BAR

Tarifs TTC valables jusqu'au 31.12.2017

« Le bailleur » : **S.A.R.L Violes Camping le Coq Hardi**
3 Avenue de la République, 33138 LANTON

« Le locataire » :

Je soussigné (e) :

Demeurant à :

Téléphone :

E-mail :

M'ENGAGE A RESPECTER LES CONDITIONS CI-DESSOUS :

ARTICLE 1 : PRIX / DUREE / DESTINATION DES LIEUX

La salle est louée pour accueillir l'évènement suivant :

LOCATION DU	AU	POUR	PERSONNES
-------------	----	------	-----------

● **LE PACK BAR 700€: Pour la journée de 8h au lendemain 17H**

(Comprend la Location de la salle de bar 80 m², de la terrasse couverte et fermée avec podium 135 m² (pour un maximum de 110 personnes) et de la cuisine 23 m², ne comprenant pas le l'enlèvement de VOTRE MATERIEL, de vos DECORATION et du NETTOYAGE des salles et de la cuisine).

La veille, vous avez la possibilité de décorer la salle, d'installer les tables et chaises et de stocker vos boissons à partir de 14h.

Le transfert de responsabilité s'effectue à la date et à l'heure ou votre matériel est entreposé.

- **OPTIONS :**

- Tente de réception de 25m2 avec éclairage : 250€ :
- Tente de réception de 50m2 avec éclairage : 400€ :
- Sonorisation calibrée avec jeux de lumières, amplificateur, baffles, lecteur de CD, Ordinateur équipé d'un programme de DJ : 150€ :
- Vidéo projecteur et Écran de projection : 90€ :
- Banc : 3 € x :
- Chaise 1.50 € x :
- Table rectangulaire 220 X 70 H73 cm (8/10pers) : 5 € :
- Table ronde de 180 cm de diamètre (8/10pers) : 5€ :
- Table ronde de 200 cm de diamètre (12/14pers) : 7€ :

o Chauffage : 100€

TOTAL

ARTICLE 2 : RESERVATION / ANNULATION

Le présent contrat a pour but de réserver la date. 1 exemplaire doit nous être retourné daté et signé accompagné d'un acompte de 30%. Un reçu vous sera délivré par retour de courrier.

o Somme versée à titre de dédommagement et non remboursée dans le cas ou le client se dédit. Ceci fera l'objet d'une facture d'annulation.

o Dans le cas d'un report à l'année suivante, le prix de location sera révisé au 1 janvier.

Règlement de la totalité du forfait au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la location, avec une attestation d'assurance garantissant la responsabilité de l'organisateur en cas de dommages de quelque nature qu'il soit. (Intérieur et extérieur de la salle ainsi que dans la zone de stationnement)

Il est expressément convenu qu'en cas de paiement par chèque, le règlement ne sera considéré effectif qu'après encaissement.

• **Un chèque de caution de 1000 € à la signature du présent contrat. Restitution après état des lieux.**

La S.A.R.L Violes Camping le Coq Hardi se réserve le droit de résilier immédiatement le présent contrat dans les cas suivants :

o Chèque impayé,

o A défaut de paiement de l'acompte sous 15 jours ouvrables après signature du présent contrat,

o A défaut de chèque de caution avec attestation d'assurance du locataire dans les 3 mois avant la date de début de location,

o A défaut du solde du loyer au plus tard 6 jours ouvrés avant le début de la location,

o Le bailleur se réserve le droit d'interdire l'accès à la salle ou de mettre fin à la location s'il apparait que la manifestation organisée ne correspond pas à celle décrite dans le présent contrat.

ARTICLE 3 : CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

o Toute sous-location est interdite. Le titre de la location est nominatif et ne peut être cédé à un tiers.

o La salle peut recevoir jusqu'à 200 personnes en cocktail, 190 pers en réunion et repas assis, 150 pers. en repas dansant. La responsabilité du bailleur, ne pourra être engagée si le nombre de personnes est supérieur à cette capacité.

o L'utilisateur et ses invités ne devront en aucun cas pénétrer dans la réserve du bar.

o Seules les tentes et le matériel en option du bailleur peuvent être installées sur l'espace mis à disposition.

o **Le parking est non surveillé.** Le propriétaire n'est pas responsable des vols et autres dommages commis aux véhicules ou dans les véhicules ainsi que tout matériel situés sur le parking, aucune circulation de véhicules n'est autorisée dans le camping après 23H (Hormis traiteur et DJ a la fin de la réception).

o La sonorisation doit être installée à l'intérieur compte tenu des obligations qu'a le propriétaire vis-à-vis du voisinage. Le calibrage de la sonorisation (volume sonore) ainsi que l'orientation des baffles seront obligatoirement assurés par nos soins et ne devront en aucun cas être modifiés.

o **Il est formellement interdit de percer la tente, d'utiliser des confettis, des rubans adhésifs, serpentins en aérosol, feux d'artifices (même sur la plage, sauf dérogation de la mairie), lanternes volantes ainsi que de modifier en aucune façon l'agencement des lieux.**

o **Bruit impérativement limité à partir de 01h00**

ARTICLE 4 : LOCAUX MIS A LA DISPOSITION

o L'ensemble du bar.

o *Sanitaires communs du camping*

o *D'un emplacement bar avec 2 portes frigos, 2 congélateurs, 1 frigo*

Il vous est possible de louer du matériel complémentaire (tarif ci-joint)

o *Le matériel mis à votre disposition doit être rendu propre et en bon état de fonctionnement. Il fera l'objet d'un inventaire lors des états des lieux d'entrée et de sortie de la salle.*

o *En cas de manquement à cette clause ainsi que déprédation de la salle et des Espaces verts, disparition du matériel confié à l'utilisateur ; les frais de personnel et de fournitures feront l'objet d'une facture et d'un prélèvement sur la caution.*

ARTICLE 5 : CHARGES INCOMBANTS AU LOCATAIRE

o *Mise en place des tables et chaises.*

o *Stockage des boissons dans les frigos.*

o *Mobilier cocktail et décoration (table d'honneur, plan de table...)*

o *Reprise de la décoration, bouteilles, emballage, cartons, rangement des tables et chaises.*

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PAIEMENT

✓ *Aucun accord de règlement échelonné ou différé ne sera accepté après la manifestation.*

✓ ***Une attestation de responsabilité civile garantissant la responsabilité de l'organisateur en cas de dommages de quelque nature qu'il soit. (Intérieur et extérieur de la salle ainsi que dans la zone de stationnement)***

✓ *Règlements espèces, virements, CB, chèque vacances ou chèques à l'ordre de «S.A.R.L Violes Camping le Coq Hardi »*

Le montant TTC du forfait est de :

Location de l'espace piscine :

Total des options :

Total TTC : _____

Fait à Lanton, le

*En deux exemplaires, l'un étant remis au locataire. Signature précédée de la mention «
Bon pour accord »*

LE CLIENT :

SARL VIOLES CAMPING LE COQ HARDI